

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du comité de parents de la Commission scolaire Marie-Victorin tenue le lundi 18 novembre 2002 à l'édifice Marie-Victorin, salle Flore laurentienne.

PRÉSENCES :

Représentantes,
Représentants,

Stéphane Lamothe
Danielle Desrochers
Sylvie Picard
André Bertrand
Sylvain Daigle
Gilles Larouche
Mario Pelletier
Claude Brodeur
Sylvie Paré
Johanne Chartrand
Louise Gervais
Carole Bélanger
Léo Lemaire
Rosanne Pelletier
Réal Daigle
Marie-Josée Viau
Sylvie Gaudreault
Claude Renaud
Monique Bureau

Adrien-Gamache
André-Laurendeau
Antoine-Brossard
Charles-LeMoyne
De Maricourt
D'Iberville
Des Mille-Fleurs
Des Quatre-Saisons
Félix-Leclerc
Gentilly
Georges-P.-Vanier
Hubert-Perron
Inter. St-Edmond
Jacques-Ouellette
Jacques-Rousseau
Jean-De-Lalande
Lajeunesse
Les-Petits-Castors
Lionel-Groulx

Marie-Élène L'espérance

André Turgeon
Sylvain Lévesque
Daniel Le Blanc
Martine Généreux
Francine Carrière
Claudia Argana
Normand G.Gravel
Martine Tremblay
Martin Dubeau
Louise St-Cyr
Robert Bernier
Isabelle Picard
Brigitte Blanchette
Nicole Trudeau
Michel Parent
Johanne Côté
Yves Boissonnault-Francoeur
Marc Gagné

Marie-Victorin (Brossard)
Mgr-A.-M.-Parent
Monseigneur-Forget
Notre-Dame
Paul-Chagnon
Paul-De-Maricourt
Pierre-Brosseau
Pierre-Laporte
Prévile
Rabeau
Saint-Jean-Baptiste
Saint-Romain
Sainte-Agnès
Sainte-Claire (Brossard)
Samuel De Champlain (Brossard)
Samuel De Champlain (Longueuil)
Secondaire Participative L'Agora
Tourterelle
comité ÉHDAA

Substituts :

Gérald Turgeon
Linda Bossé
André Taillefer
Pierre McDougall

De La Mosaique
Gentilly
Saint-Joseph
Tournesol

Participante :

Mme B. Lussier

directrice générale adjointe

Invités :

M. Morin
Mme Danielle Trudeau
M. Bérubé

directeur, Service des ressources financières
Service de l'organisation et du transport scolaire
coordonnateur, Service des ressources éducatives

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur André Turgeon préside la rencontre. Le quorum étant constaté, il souhaite la bienvenue aux membres et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 25.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro CP-379-11-18

Il est proposé par Mme Rosanne Pelletier que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL de la réunion du 28 octobre 2002

Résolution numéro CP-380-11-18

Il est proposé par M. Gilles Larouche que le procès-verbal du 28 octobre 2002 soit adopté tel quel.

4. MOT DU PRÉSIDENT

Pour faire suite au procès-verbal de la réunion du 28 octobre dernier, (page 7, dernier paragraphe), M. André Turgeon tient à spécifier que M. Alain Déry n'a pas décliné l'invitation à la soirée de formation donnée par la CSMV, puisqu'il n'a jamais reçue celle-ci. M.Déry a reçu cette invitation en 1998, mais jamais depuis ce temps. M.Gilles Delisle, ancien président du comité de parent n'a jamais reçu de telle invitation. Peut-on prétendre que celles-ci se soient perdues par le courrier interne?

Mme Lussier va vérifier ce qui a pu se passer.

Le 30 octobre dernier, M. Turgeon a présidé l'assemblée générale du comité ÉHDAA. Cette réunion avait pour but, principalement, d'élire leur président et leur conseil. Mme Chantal Boissel fut élue présidente et 16 autres membres dont :

M. Marc Gagné	M. Benoît Derouin
-Mme Céline Brassard	M. Robert Deragon
-Mme Lucie Fleury	Mme Michèle-France Gadbois
-Mme Lucie Gervais	Mme Michelle Lagüe
-Mme Guylaine Martin	M. Benoît Robert
-Mme Sylvie St-Pierre	Mme Hélène Girard
-M. Daniel Robert	Mme Johanne Savard
-M. Pierre M. St-Louis	M. Charles Vallerand

En vertu de l'article 185 de la loi, il faut que le comité de parents entérine le conseil du comité ÉHDAA.

Mme Sylvie Picard propose l'acceptation de la liste des membres élus en soulignant que M. Marc Gagné agit à titre de représentant de celui-ci au sein du comité de parents.

Résolution numéro CP-381-11-18

Adopté à l'unanimité

M. Turgeon fait part à l'assemblée que les membres de l'exécutif ont rencontré l'exécutif du conseil des commissaires. Cette réunion fut d'une durée de 4 heures. Il y aura un procès-verbal conjoint de cette réunion et ce, pour la prochaine réunion du comité de parents. Les membres ont reçu toutefois l'ordre du jour de cette rencontre en début d'assemblée.

En novembre, M. Turgeon a assisté à l'ouverture du local du groupe HYPER-LUNE. Il s'agit d'un organisme pour les parents d'enfants hyperactivité avec ou sans déficit d'attention. Ce groupe de soutien possède plusieurs volets dont de l'écoute téléphonique, des rencontres individuelles, un centre de référence et plus.

GROUPE HYPER-LUNE

CENTRE COMMUNAUTAIRE

1890 BL. MARIE ST-HUBERT (450) 672-3331

5. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Lors de la dernière réunion, des parents se demandaient s'il était normal que des enseignants reprennent du temps en journée de congé pour cause de pluie lors des récréations. Après s'être informée, Mme Lussier nous dit que oui, il y a comme une entente non écrite, d'un système de compensation; soit de 2 demi-journées. Une demi-journée la dernière journée avant le congé des fêtes et une autre demi-journée en juin, à la dernière journée de classe. Cela pourrait être également un congé pour une sortie culturelle faite dans l'année ou une soirée (pyjama-party) etc. Cependant, le CE de l'école doit en être informé.

Mme Nicole Trudeau fait part qu'à son école, lors de jours de pluie, les jeunes restent dans leur classe et 1 enseignant se promène dans les corridors afin de s'assurer que les enfants gardent le silence. Mme Lussier répond que c'est une décision de l'école (organisation interne).

Pour ce qui est du point sur la pondération, l'exécutif a tenté de clarifier la demande. Mme Lussier nous dit qu'il y a 2 services de la CSMV qui y travaillent et qu'on devrait recevoir une réponse à la prochaine réunion.

Pour ce qui est des coûts attendant à l'installation de la fibre optique dans les écoles, Mme Lussier nous réaffirme que l'installation physique est défrayée par la CSMV sauf exception, si l'école demande des spécificités non prévues initialement. Présentement, l'exécution des travaux est en cours dans les écoles. La CSMV va facturer au prorata, ce qui devrait donner un montant de 100 \$ environ par mois.

M. Daniel Leblanc demande si toutes les écoles seront reliées par réseau. Mme Lussier va vérifier pour les écoles spécialisées et retour à la prochaine réunion.

Mme Lussier revient sur le point de la publicité du secteur privé (journaux) dont faisait état un parent à la dernière réunion. Il est réconfortant, d'abord, que les journaux aient apporté des nuances cette année à cette compilation. Présentement, il existe un comité dans une université du Québec qui a pour mandat d'étudier et de prouver qu'on ne peut pas comparer. Mme Lussier regarde pour avoir un topo afin de voir où cibler à la CSMV car ici, on croit que ce serait des secteurs qui seraient privilégiés. Il faut trouver le moyen de favoriser les « bons coups » de nos jeunes dans nos écoles. Mme Leblanc souligne qu'il serait intéressant d'avoir une idée assez précise du % de jeunes qui vont au privé. Mme St-Cyr de l'école St-Jean-Baptiste souligne que les 3 meilleures écoles de la CSMV parues dans la revue l'Actualité sont des écoles de moins de 1000 élèves. Mme Danielle Desrochers se demande si nos écoles secondaires sont remplies car avec la baisse de clientèle appréhendée, il existe une certaine inquiétude.

Mme Lussier nous fait part qu'il y a eu un concours d'Halloween parmi toutes les écoles de la CSMV. Il y a eu des prix d'une valeur totale de 500 \$.

Il y a d'autres événements à venir dont un concours de lecture sur le thème d'Harry Potter. L'école Prévile organise cette activité puisque c'est celle qui a gagné l'année dernière. La date finale dans chaque école participante est fixée en février. Le 25 mars, auront lieu les demi-finales et le 28 mars, la grande finale. Un parent demande combien d'écoles peuvent participer. Mme Lussier répond qu'il y a un maximum de 20 écoles et que les inscriptions sont terminées, car la présentation de ce concours dans les écoles s'est faite au mois d'août dernier auprès des directions. Ceci laisse plusieurs parents présents stupéfaits de ne pas en avoir été informés. Mme Lussier répond que c'est un projet volontaire à chaque école et qu'il existe bien d'autres activités tout au long de l'année scolaire. M. Sylvain Daigle se demande pourquoi pas plus de 20 écoles car un projet comme celui-là, qui donne le goût de la lecture, est très important. M. Daigle demande si on peut avoir la liste des 20 écoles. Mme Johanne Chartrand mentionne qu'il serait important que l'information se rende au CE et à la direction de chaque école. À l'école Saint-Romain, nous dit son représentant, ce sont les enseignants ou la direction qui décident car souvent, ce sont les enseignants qui s'occuperont d'un projet, et ce bénévolement. Ce sont des invitations que la CSMV lance nous souligne Mme Lussier. Pour le projet « recueil de poésie », il y a eu 15 à 20 écoles qui ont participé l'an passé.

M. Sylvain Daigle demande une résolution venant du comité de parents, afin que l'on puisse recevoir toute l'information par un document annexé au cartable du représentant.

Nous, parents et représentants de nos écoles au comité de parents demandons à la CSMV que soit remis à chaque début d'année au représentant, un document portant sur les différentes activités à la CSMV, et ce afin qu'en soient saisis tous les CE de cette commission et que ce document soit reconduit d'année en année.

RESOLUTION NUMÉRO CP 382-11-18

Contre : 0

Abstention : 1

Adopté à l'unanimité

Mme Lussier tient à spécifier qu'il existe des projets Fonds jeunesse et autres ainsi que beaucoup d'initiatives prises au sein des écoles de la CSMV. Les écoles participent sur une base volontaire, chacune doit conserver son autonomie à ce chapitre.

6. CADRE RÉGISSANT LA PRÉPARATION DU BUDGET

M. Morin, responsable du dossier, nous présente et explique le document. Celui-ci est divisé en 2 parties. La première partie est celle traitant de la politique, soit le cadre, et la deuxième est un budget chiffré. Cependant, il faut savoir qu'on ne vote pas sur la partie chiffrée car celle-ci n'est qu'à titre informatif puisque le comité de parents doit être consulté obligatoirement sur le cadre régissant le budget, soit sur les principes et orientations seulement. Les chiffres apparaissant à la deuxième partie sont ceux du budget de l'an dernier. M. Morin nous informe que les règles budgétaires sont modifiées chaque année mais que la CSMV devrait recevoir à peu près le même montant. À tous les ans, la CSMV était déficitaire sauf l'an dernier car des mesures ont été prises. Telle la réduction de l'allocation=élèves. M. Morin nous dit que si la Commission maintient les mêmes mesures, elle évitera à nouveau le déficit. Il nous explique également que depuis l'année 2001-2002 à 2002-2003, ce fut le même budget alloué aux écoles car celles-ci sont en surplus budgétaire. Donc, en gardant le statu quo, c'est-à-dire qu'en gardant les mêmes allocations, la CSMV pourra éviter à nouveau le déficit. Le budget du Ministère pour une commission scolaire va en fonction du nombre d'élèves. Aussi, il faut savoir qu'un montant doit être investi afin de contrer la défavorisation de certains milieux.

Pour ce qui est du budget école, le directeur doit présenter un budget initial au printemps, qui doit être adopté par le CE de l'école. Par la suite, le directeur présente un budget révisé en automne et doit expliquer ce qu'on désire faire avec les surplus et faire adopter ce budget par le CE. Il y a dans chaque école des montants qu'ont dit « transférables », ce qui laisse plus de latitude pour l'investissement de ces surplus, là où l'on juge important de le faire.

M. Morin nous explique que les allocations reliées à la défavorisation sont regroupées et réservées aux écoles de milieux défavorisés (codes 9 et 10) seulement.

Au départ, la CSMV dépensait plus qu'elle recevait, une décision fut alors prise de réduire les coûts pour respecter l'enveloppe budgétaire des années suivantes afin d'atteindre l'équilibre. Les écoles secondaires sont décentralisées.

Cette année, la Commission s'attend à perdre un montant de \$700,000 au niveau de l'enveloppe du transport scolaire. Le dépôt de cette politique sera faite en décembre. On nous informe que dans au moins 50 % des écoles du Québec, des frais sont chargés aux parents au niveau du transport scolaire.

L'équilibre entre le financement et les dépenses reliées à la masse salariale des enseignants doit être atteint.

Pour les écoles secondaires, les centres de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes, l'enveloppe est décentralisée et transférable depuis 2001-2002. (Les écoles Saint-Edmond, l'Agora et Saint-Jean-Baptiste sont traitées collectivement pour l'absentéisme à long terme). Pour ce qui est des écoles primaires et des écoles spécialisées, la décentralisation et la transférabilité sont en vigueur depuis 2002-2003. Donc, pour ces 2 types d'enseignement, la répartition des ressources continuera à être gérée par le Service de l'organisation scolaire en 2003-2004. Il y a donc 5 regroupements de 10 à 12 écoles pour les écoles primaires, car ce n'est pas pensable d'y aller école par école. Pour cette année ce fut un test de fonctionner de cette façon et il en sera de même pour la prochaine année. Au point 2.6 du document, il faut lire. « Les activités du midi, soit la surveillance et le transport font l'objet d'une mesure d'ensemble présentement ».

Nouveau pour le prochain budget, « l'aide à la réussite et bonification de la réussite ». Le principe est défini mais les modalités ne le sont pas encore. Pour reconnaître l'augmentation de la réussite scolaire de chaque établissement, une bonification financière pourrait être accordée. M. Michel Parent demande où seront pris les fonds nécessaires à une telle mesure. M. Morin répond qu'il reste toujours un certain montant à la fin de l'année, et qu'on pourrait s'en servir. Cependant, on ne sait pas de quel ordre serait le montant. M. Martin Dubeau demande s'il faut qu'une école s'améliore sans cesse. M. Morin dit qu'il n'y aura pas d'exclusion ni d'indicateurs différents pour chaque école.

Le point 3.4 du document sur le cadre régissant le budget dit que les règles budgétaires n'ont pas pour but de laisser des choix de dépenses mais bien qu'elles servent de paramètres qui déterminent les crédits affectés à chaque unité administrative. On reviendra le mois prochain afin d'approfondir le questionnement.

Pour ce qui est de la partie chiffrée, les chiffres devraient être sensiblement les mêmes l'an prochain.

7. PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES. LISTE DES ÉCOLES ET ACTES D'ÉTABLISSEMENT.

Mme Danielle Trudeau remplace Mme Laforest pour cette réunion. Mme Trudeau nous informe que comme chaque année, le comité de parents doit être consulté sur le plan triennal.

Cette année, il y a quelques changements. L'école St-Edmond qui n'accueillera plus de 6 année. L'école secondaire participative qui portera le nom de « secondaire participative l'Agora ». Et la fermeture de l'école St-Agnès pour l'année 2003-04. M.Michel Parent, représentant, nous fait remarquer que le retour sur la politique sur le redécoupage se fait en février et que celle du plan triennal, se fait en janvier. Donc, dans les faits, si on adopte le plan triennal avant, c'est comme dire qu'on est en faveur de la fermeture de l'école St-Agnès. On se doit de voter sur les 2 politiques en même temps. On ne peut les séparer. De plus, on se trouverait à prendre position avant le conseil des commissaires.

Mme Trudeau nous dit également que les immeubles en vente sont inscrits 3 fois dans le plan triennal mais qu'ils doivent être vendus avant, si possible.

Pour répondre à M.Leb Blanc, représentant de l'école Internationale de Greenfield Park, cette dernière n'apparaît pas dans le document car elle loge dans un bâtiment appartenant à la Commission scolaire Riverside.

8. REDÉCOUPAGE 2002-2003

QUESTIONS D'ÉCLAIRCISSEMENT

M.Daigle, représentant, demande quelles sont les justifications pour appuyer le choix de fermer l'école St-Agnès. Aussi, il se demande si on ne pourrait pas songer à diminuer le ratio d'élèves par enseignant et ainsi pouvoir garder nos écoles ouvertes. Mme Trudeau répond que de toute façon, avec la réforme, le ratio est déjà diminué. Exemple : en 1 année défavorisée, 20 élèves en 1 favorisée, 22 élèves

en 2 année défavorisée, 20 élèves en 2 favorisée, 27 et 24 l'an prochain

M.Daigle aimerait que l'on reçoivent les informations concernant le ratio à la prochaine réunion.

9. POLITIQUE RELATIVE À L'ADMISSION, À L'INSCRIPTION ET À LA RÉPARTITION DES ÉLÈVES DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE LA CSMV POUR 2003-2004

QUESTIONS D'ÉCLAIRCISSEMENT

Un parent demande : quand une école instaure un nouveau projet comme celui de « Média-TIC », pourquoi les coûts de l'achat d'un portable revient aux parents. De plus, ce n'est pas clair dans le document que le parent doit acheter celui que recommande l'école. C'est tout de même un investissement de 3 000 \$ en plus des frais pour les cahiers d'exercices de 70 \$. Qu'arrive-t-il si un parent ne peut payer cet ordinateur ? On répond que rien n'empêche un CE de se charger de partir un projet de subvention.

Mme Sylvie Picard demande à ce que soit corrigé dans le document, le nom de l'école secondaire participative l'Agora.

Combien d'enfants, ont été transférés de leur école à cause des surplus pour l'année 2002-2003? Exemple; à l'école Gentilly, le nombre de transferts fut plus important que prévu. On nous reviendra en décembre pour nous donner l'information.

Un parent demande comment, pour le programme sport-études, concentration natation, peut-on exiger que le jeune soit non fumeur en lui faisant signer une feuille d'engagement ? De toute façon, l'école est en soi un milieu non fumeur.

10. POLITIQUE DE PASSAGE DU PRIMAIRE AU SECONDAIRE ET DU 1^{er} CYCLE AU 2^e CYCLE

Questions d'éclaircissement

M. Bérubé, responsable de la répartition des services éducatifs est présent afin de répondre à nos questions.

M. Sylvain Daigle soulève la problématique de l'évaluation de l'anglais au primaire lorsqu'un jeune se dirige en programme International au secondaire. Car un jeune peut être placé dans un groupe fort et avoir des difficultés majeures en anglais. M. Bérubé nous informe que cette situation sera étudiée.

Mme Bossé de l'école Gentilly où on offre « le bain linguistique », soulève le point suivant : lorsqu'un jeune arrive à Jacques-Rousseau (secondaire), en concentration arts, par exemple, le jeune perd son temps. Il est de plus impossible de faire changer les plus forts dans des classes enrichies car les groupes sont fermés. L'évaluation ne se fait qu'en 3^e secondaire. Donc, pourquoi implanter des projets de « bain linguistique » si des jeunes s'emmerdent par la suite.

11. RÉPARTITION DES SERVICES ÉDUCATIFS POUR 2003-2004

QUESTIONS D'ÉCLAIRCISSEMENT

Mme L'Espérance souligne qu'il faut corriger le document portant sur la section Média-TIC et Hand-Ball car les 2 programmes sont offerts jusqu'en 3^e secondaire. Voir aussi à indiquer clairement que pour le projet Média-TIC, l'achat par le parent d'un portable de 3 000 \$ est obligatoire.

Suite à une demande de M.Perron, ancien représentant du comité ÉHDAA, on nous présente un tableau chiffré sur les services offerts aux jeunes de nos écoles. On nous remet un tableau des services pour le primaire seulement. L'an prochain, peut-être aurons-nous un tableau semblable pour les écoles secondaires. Mme Sylvie Picard souligne qu'en juin dernier, M.Louis Gendron disait qu'il n'y aurait plus de CEI au secondaire. Mme Bossé demande ce que veut dire le R dans le document. Comme il n'y a pas de légende dans ce document car celui-ci en était un administratif, on nous reviendra le mois prochain avec une légende explicative.

Un parent demande si on a un portrait du nombre d'enfants accompagnés. Est-ce en hausse ou en baisse ? On nous dit que la politique du Ministère est d'intégrer le plus d'enfants possible.

Mme Johanne Chartrand de l'école Gentilly souligne un problème important qui se vit à son école. Comme l'école en est une à aires ouvertes, les nouveaux enfants avec troubles d'audition centrale n'ont pas encore reçus leur appareil même si les demandes ont été faite à la CSMV. À la Commission, on leur aurait dit que c'était une question d'argent. Et ce n'est pas la seule école à vivre cette situation. Nos parents-commissaires vont aller aux renseignements.

Mme Picard demande si l'indice de défavorisation est conforme aux nouveaux critères. Selon Mme Lussier, il le serait.

12. PAROLE AUX PARENTS-COMMISSAIRES

Un résumé des points discutés lors des réunions du conseil des commissaires nous est remis. Ce document est un outil de suivi et il est très apprécié.

Mme Picard nous informe que suite à l'inondation à l'école Laurent-Benoît, les jeunes n'ont manqué que 2 jours d'école puisque les congés pédagogiques arrivaient. Pour ce qui est de l'école Félix-Leclerc qui avait un problème de qualité de l'air, la cause est trouvée et il ne s'agira que d'isoler un dessous d'escalier. Suite au problème vécu par l'école Laurent-Benoît, il serait bon de vérifier avec nos CE si nos mesures d'urgences sont adéquates.

Un nouveau projet particulier pour l'école secondaire St-Jean-Baptiste. Il s'agit de l'école ouverte sur son milieu.

Le conseil des commissaires ne sait pas ce qui se passe dans nos écoles. Il faudrait que nous, parents représentants, donnions des informations de nos écoles à nos commissaires-parents. Il ne faut surtout pas se gêner pour joindre l'un d'eux. Ce qui manque présentement, c'est le lien entre parents, CE, commissaires-parents. Les commissaires veulent le pouls de nos écoles respectives.

Mme Bossé souligne que même si le CE possède plus de pouvoir qu'avant la réforme et même si l'OPP d'une école est fort, c'est tout de même le conseil des commissaires qui décide. Par exemple, eux, à l'école Gentilly, malgré un OPP de 29 parents et un CE avec le nombre maximum de parents, ils n'ont pas pu faire passer leur demande de fermer le service de garde en jour de tempête. Donc, où est le pouvoir des parents?

On a eu une première tempête de neige dernièrement et même si les écoles étaient ouvertes, le déneigement laissait à désirer. Après un tour de salle, aucune entrée d'école n'était déneigée. Et pire, dans plusieurs écoles, les sorties de secours ne l'étaient pas non plus. Et que dire des autobus scolaires qui étaient tous en retard. Mme Bossé dit qu'à l'école Gentilly, le directeur a appelé la commission scolaire pour signaler le fait qu'il n'y avait pas de déneigement de fait et on lui a répondu que c'était un nouveau contractant cette année. On va y revenir le mois prochain. Mme St-Cyr nous dit qu'on peut se rendre aux assemblées publiques des commissaires afin de faire valoir nos revendications. M. Gagné nous dit qu'il y a aussi le site Internet de la CSMV ou on y trouve un espace « courriel ».

13. PAROLE AUX REPRÉSENTANTS DE L'ACPM

La première réunion aura lieu le 22 novembre prochain.

14. PAROLE AU REPRÉSENTANT ÉHDAA

M. Gagné nous informe qu'il y a eu 2 réunions à ce jour. On nous présentera bientôt le plan de travail pour l'année.

15. RETOUR SUR LA SOIRÉE DE FORMATION DU 21 OCTOBRE 2002

Il y avait 53 personnes présentes et 21 questionnaires retournés. L'exécutif se penchera à savoir si on continue seul ou si on se jumelle à celle offerte par la CSMV. M. Turgeon nous apportera de l'information sur des formations gratuites traitant de divers sujets, à la prochaine réunion.

16. PAROLE AUX REPRÉSENTANTS SIÉGEANT SUR LES COMITÉS DE LA CSMV

Mme St-Cyr nous informe qu'il n'y a pas eu de rencontre du comité de la « Rationalisation ». M. André Turgeon aura sa première réunion le 14 novembre sur le comité de la « Vision stratégique ». À ce jour, le syndicat Champlain n'est pas représenté. Il y aura 15 personnes du comité de parents choisies au hasard pour assister à la rencontre. L'information recueillie sera remise au comité sur la vision stratégique. Un document final sera prêt en juin.

17. PAROLE AUX MEMBRES

Mme Isabelle Picard de l'école St-Agnès nous dit que les parents n'ont appris que le 23 octobre dernier que leur école fermait. Et comme le retour de la politique se fait en janvier prochain, elle souligne que cela leur laisse très peu de temps pour se préparer une argumentation potable. Elle demande donc l'appui du comité de Parents afin que leur CE puisse bénéficier d'un délai d'un mois. **VOIR RÉSOLUTION CP 382-11-18 EN ANNEXE.**

Mme Picard nous dit que la démarche pour le protocole d'entente avec la Ville de Longueuil va commencer. Le conseil des commissaires se penche pour un protocole unifié. Il est donc temps d'en parler en CE respectif. Il ne faut pas oublier que les CE auront à donner le mandat à la CSMV de négocier pour leur école.

Mme L'Espérance, de l'école secondaire Antoine-Brossard, souligne qu'il n'y a qu'à son école que les parents doivent assumer les frais du transport scolaire. Il y a bien le 30% de la passe d'autobus, mais ce n'est pas équitable. Mme Lussier va y revenir et l'exécutif également va s'y pencher.

Mme Picard nous entretient d'un livre écrit par des jeunes de St-Hubert. Ce livre est sous forme de témoignages d'espoir. Il se vent 5 \$ et s'adresse à des jeunes à partir de la 6^e année.

18. CORRESPONDANCE

Rien à signaler

19. PAROLE AU PUBLIC

M. Sylvain Lévesque veut savoir si dans les écoles primaires, c'est une ou deux récréations par jour. Cela dépend des écoles qu'on nous répond. Chaque école décide de ce point.

Mme Bossé nous indique qu'on peut aller voir le décret du régime pédagogique sur le site Internet du gouvernement du Québec. Ou encore, on peut retrouver ce décret en petit fascicule. Les parents ne doivent pas être des victimes. Ils peuvent revenir sur une décision de l'école si ceux-ci sont insatisfaits.

M. Sylvain Lévesque nous dit qu'il a déjà voulu diffuser un simple message aux parents de son CE et la direction a alors refusé !

20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Desrochers propose la levée de l'assemblée à 23 h 35 précises.

Adopté à l'unanimité

Résolution numéro CP 383-11-18

Johanne Côté, secrétaire

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE PARENTS DU 18 NOVEMBRE 2002

Attendu que les parents de l'école Sainte-Agnès apprirent la possibilité de fermeture de leur école le 23 octobre 2002.

Considérant le délai de consultation trop court.

Considérant le peu de temps disponible à cause des congés pédagogiques et des congés des fêtes.

Considérant que les parents de l'école Sainte-Agnès ne disposent que de peu de temps afin de se consulter et de se préparer à analyser la situation.

Considérant que les parents doivent préparer leurs arguments et solutions pour dépôts au conseil des Commissaires.

Considérant que tous ces points sont importants pour les parents de l'école Sainte-Agnès, nous, parents membres du comité de parents de la CSMV, appuyons la demande de la représentante de l'école Sainte-Agnès, Mme Isabelle Picard, de demander un délai supplémentaire, soit en février au lieu de janvier, pour le retour des représentations au conseil des Commissaires pour l'adoption de la politique du redécoupage 2003-2004.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION : CP-382-11-18